

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 07/02/14	Dossier complet le 05/03/14	N° d'enregistrement F-022-14-P-0008

1. Intitulé du projet

ZAC du Bois des Moines - Tergnier

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Commune de Tergnier

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale Christian CROHEM, Maire

RCS / SIRET 210207387000015 Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondants (en ha) (en m²)

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33° Zone d'aménagement concerté, permis d'aménager et lotissements situés sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale permettant l'opération.	Aménagement d'une ZAC à vocation d'habitat sur une superficie d'environ 90 768 m² sur la commune de Tergnier. Le projet prévoit la création d'environ 180 logements, soit une SHON estimée à environ 20 000 m². > Travaux, constructions ou aménagements réalisés en une ou plusieurs phases lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 10 000 m² et inférieure à 40 000 m² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet concerne l'aménagement d'une Zone d'Aménagement Concerté à vocation d'habitat, sur un site de 90 768 m². Plusieurs typologies de logements seront développées :

- Environ 25 logements implantés dans un béguinage, destiné à l'accueil des personnes âgées,
- Environ 65 logements intermédiaires,
- Environ 20 logements individuels groupés,
- Environ 70 logements individuels en lots libres.

Le projet prévoit l'aménagement des voiries et dessertes nécessaires au fonctionnement du quartier.

Il prévoit également la création d'une trame verte en accompagnement des cheminements doux en limite des parcelles agricoles à l'Est et au travers du projet, et la création de bassins et de noues destinées à la récupération des eaux pluviales.

4.2 Objectifs du projet

> Ce projet a pour but de répondre aux objectifs du PADD, à savoir construire 50 à 55 logements par an pour permettre une croissance de la population, et doit également répondre aux prescriptions du SCOT, à savoir : garantir des densités de 20 à 25 logements par hectare pour les opérations de construction.

Il comportera environ 180 logements et apportera une mixité de typologies (béguinage, logements intermédiaires, logements individuels, logements individuels groupés) afin de répondre au maximum aux différents besoins.

Il s'implante dans une zone 1AU du PLU, zone à urbaniser. Il s'agit aujourd'hui de parcelles cultivées, en limite de l'urbanisation.

Plusieurs logements individuels ont été construits chemin de Travecy, en limite du site, et les amorces de voiries pour desservir le futur quartier ont été réservées et aménagées.

> Le projet introduira une mixité inter-générationnelle. Le béguinage accueillera en priorité des personnes plus âgées. Les logements seront de plain-pied et accessibles au PMR.

Les logements intermédiaires seront de différentes typologies pour permettre aussi l'accueil des jeunes ménages.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet sera réalisé en plusieurs phases, décomposées selon les secteurs et les programmes de logements.

Les logements individuels seront construits en deux phases de 37 et 33 logements environ.

Les logements individuels groupés, les logements intermédiaires et le béguinage seront des opérations d'ensemble distinctes. Elles représentent respectivement environ 20 logements, 70 logements et 25 logements.

Le projet se décompose donc en 5 phases, qui pourront pour certaines se réaliser en même temps en fonction des opportunités (construction du béguinage en même temps que la première phase de logements par exemple).

Le phasage sera cohérent avec la desserte en réseau et la progression se fera globalement du Sud depuis le chemin de Travecy vers le Nord.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet a pour vocation principale le logement.

> Une hiérarchisation des voies, ainsi qu'un plan de circulation seront mis en place à l'intérieur du quartier de façon à éviter les shunts entre la rue Faidherbe et la place de Carnegie. L'objectif sera de conserver une desserte locale du quartier.

Une place importante sera réservée aux modes doux.

En plus des places imposées à la parcelle, du stationnement sera organisé le long des voiries en nombre suffisant pour éviter tout stationnement sauvage.

> Le béguinage s'implantera dans l'actuelle pâture et sera un ensemble plus autonome. Les logements s'implanteront dans un jardin partagé.

> Une trame bleue sera développée à l'échelle du quartier. Le projet ne pourra pas rejeter les eaux pluviales dans le réseau collecteur, un système de noues et de bassins sera donc dimensionné de façon à recueillir l'ensemble des eaux de voirie.

> Concernant la trame verte, un parc s'implantera en dehors du périmètre de ZAC mais en limite du site d'étude dans le périmètre rapproché du captage en eau potable. La trame verte se diffusera sur l'ensemble du site, et sera plus dense en limite des terres agricoles pour garantir une meilleure insertion du projet dans son environnement.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dossier de création de ZAC
- Dossier de réalisation de ZAC
- Dossier de DUP
- Dossier Loi sur l'Eau ?
- Permis de construire
- Mise en compatibilité du PLU

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Dossier de création de ZAC

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale de la zone d'étude	90 768 m ²
- dont béguinage	14 000 m ² environ
- dont logements intermédiaire	17 000 m ² environ
- dont logements individuels et individuels groupés	375 à 540 m ² environ par parcelle
SHON moyenne prévue	20 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

TERGNIER :

- Chemin de Travecy,
- Chemin du Bois des Moines,
- Rue Faidherbe

Coordonnées géographiques¹

Long. 49 ° 39 '39,5" N Lat. 3 ° 18 '43,0" E

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non ^x

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ^x Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Il est prévu en parallèle de l'aménagement de la zone d'étude d'étendre la trame verte communale. En limite Sud-est du projet et dans le périmètre rapproché du captage en eau potable, la commune souhaite aménager un parc qui profitera au nouveau quartier d'habitation, ainsi qu'à l'ensemble de Fargniers.

L'aménagement de ce parc aura des impacts positifs sur le captage en eau potable puisque ces terrains sont aujourd'hui cultivés. Le risque de pollution de la nappe lié à l'activité agricole sera donc amoindri.

Il constituera également un apport de biodiversité sur le site d'étude.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les terrains de l'opération sont occupés par des terres agricoles : grandes cultures céréalières, ainsi que par une pâture.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
 Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- SCoT du pays Chaunois approuvé le 11 février 2011,
 - PLH - en cours d'élaboration,
 - PLU de Tergnier approuvé le 18 juin 2009.
 Le site est concerné par le règlement des zones 1AU et Ua.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	On compte 3 ZNIEFF sur le territoire communal, dont la plus proche est la "Vallée de l'Oise de Hirson à Thourotte" (à environ 1 km du site), ZNIEFF de type II.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un plan de prévention des risques inondations (P.P.R.I.) a été approuvé en 1999 pour la vallée de l'Oise entre Travecy et Quierzy. Le site d'étude n'est pas concerné par ce risque dans le zonage du PPRI.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un point de captage d'eau potable se situe à proximité immédiate du site d'étude (forage des Saucelles). La partie Est est concernée par le périmètre rapproché.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 sites Natura 2000 se situent à environ 1,4 km du site d'étude : - Moyenne vallée de l'Oise (ZPS), - Prairies alluviales de l'Oise de la Fère à Sempigny (ZPC).
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude est en partie concerné par une servitude AC1, relative à la place Carnegie de Fargniers, classée Monument Historique (Perspectives).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude est aujourd'hui composé de terres cultivées et de pâtures. Le projet d'aménagement veille à conserver au maximum la trame verte existante, notamment les haies bocagères existantes. La trame verte sera renforcée par la création d'espaces verts dans le périmètre rapproché du captage en eau potable, ainsi que la création de haies en limite des terres agricoles. L'ensemble des espaces publics (voiries, places) seront plantés et un système de noues et de bassins permettront également d'amener de la biodiversité dans un terrain aujourd'hui fortement anthropisé (grandes cultures).
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraîne une consommation de 86 120 m ² de terres agricoles, dont 11 830 m ² de pâtures, inscrites en zone 1AU au PLU.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>L'aménagement du nouveau quartier est susceptible de générer des émissions lumineuses, liées à l'éclairage des espaces publics et privés.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>L'implantation de nouveaux logements engendrera des rejets polluants dans l'air de par l'augmentation du nombre de véhicules légers sur le site. Les rejets polluants dans l'air liés aux bâtiments (logements) seront toutefois négligeables.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>		<p>La gestion des eaux pluviales se fera par un maillage de noues amenant à plusieurs bassins, et permettant de tamponner progressivement les eaux. Les premières conclusions des études de sols indiquent qu'il ne sera pas possible d'infiltrer les eaux pluviales. Aucun rejet dans la nappe phréatique n'est donc à prévoir. Dans ce cas, les eaux pluviales seront rejetées à débit limité dans les réseaux collecteurs existants.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>Le projet produira des déchets non dangereux, essentiellement constitués d'ordures ménagères, de déchets de matériaux recyclables et de déchets verts.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>Le site est concerné par une servitude AC1, relative à la protection des monuments historiques (place Carnegie de Fragniers). Le projet respectera les perspectives monumentales identifiées, par une continuité des espaces publics et une accroche au tissu existant (continuité visuelles et physiques, hauteurs et nature des constructions...).</p> <p>Une demande d'autorisation sera faite auprès de l'ABF, et une consultation sera menée en amont.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>Le projet engendre des modifications des activités puisque actuellement 11 830 m² sont des pâtures, et 74 290 m² sont cultivés (cultures céréalières). Ces parcelles seront aménagées et l'objectif est d'y construire environ 180 logements.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non ^x Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non ^x Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet d'environ 9 hectares s'inscrit dans le cadre des objectifs fixés au PADD. Il sera en cohérence avec le SCOT et respectera une densité minimale de 20 logements à l'hectare.

Il entraînera une diminution des surfaces agricoles, mais préservera au maximum les haies bocagères existantes. Le développement de la Trame Verte contribuera à préserver le captage en eau potable, par le développement d'un parc dans son périmètre rapproché. Elle permettra également un apport de biodiversité par la création des noues et des bassins, et par la qualité des espaces verts.

Le projet intègre les notions du développement durable, notamment par la prise en compte du contexte bioclimatique, une orientation optimale des bâtiments, une gestion alternative des eaux, la continuité des modes doux, ...

L'ABF sera associé dans les prochaines phases du projet, de façon à éviter tout impact sur l'environnement paysager et patrimonial.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **Tergnier**

le, **06 février 2014**

Signature

















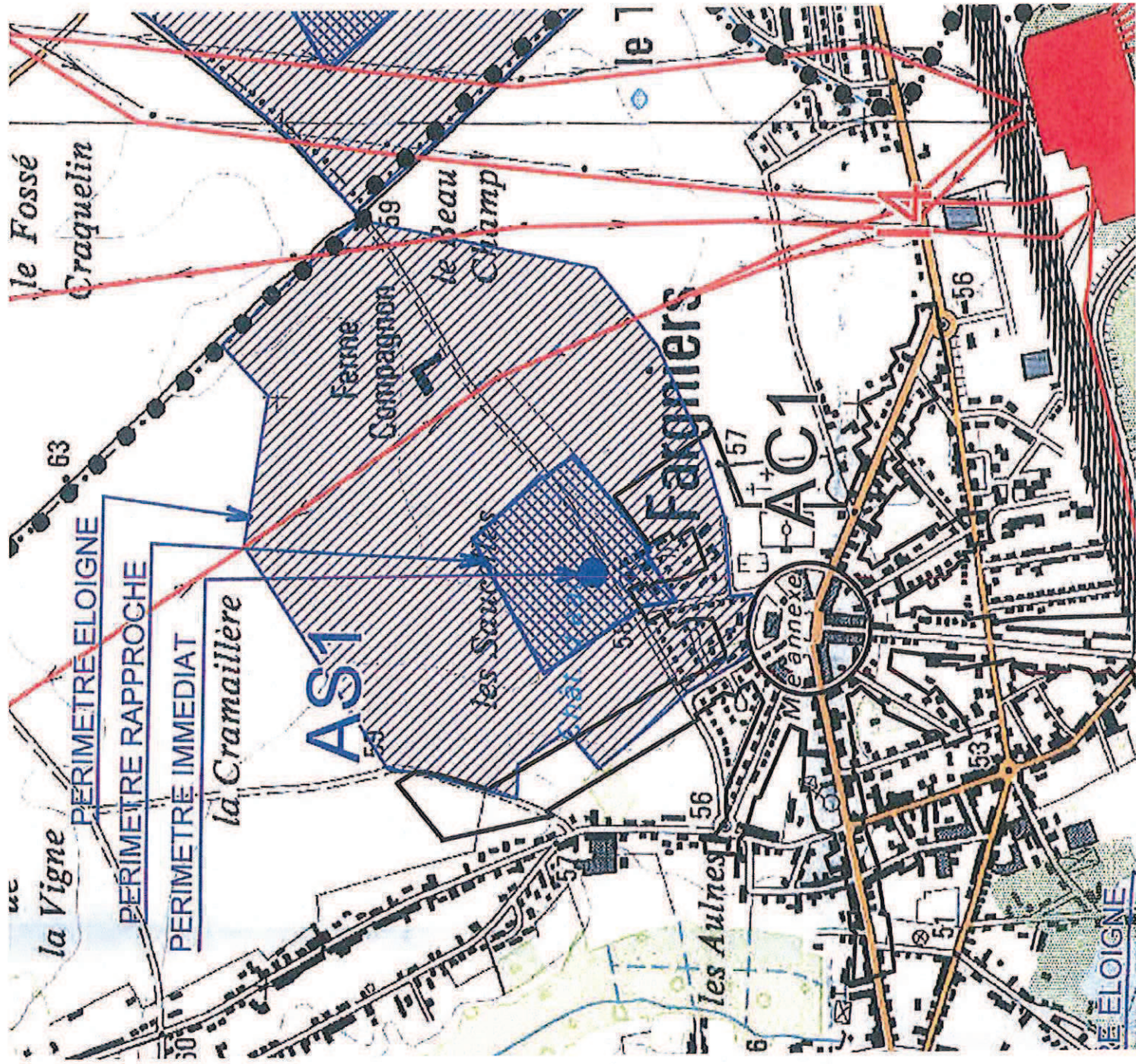
Le Maire
Christian CROHEM

ZAC du Bois des Moines

Plan des servitudes d'utilité publique

LEGENDE

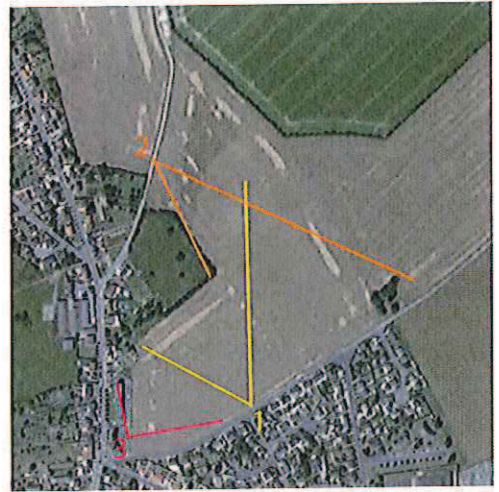
-  Bois et forêts soumis au régime forestier
-  **AC1** Servitudes de protection des monuments historiques inscrits.
-  **AS1** Servitudes résultant de l'instauration de périmètre de protection des eaux potables et minérales
-  **EL3** Servitudes de halage et de marchepied.
-  **EL11** Servitudes relatives aux voies express et aux déviations d'agglomérations
-  **I3** Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz.
-  **I4** Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
-  **PM1** Servitudes résultant du plan de prévention des risques naturels (se référer au document réglementaire).
-  **PT1** Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques
-  **PT2** Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.
-  **T1** Zone en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives au chemin de fer
-  **T7** Servitudes aéronautiques. Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières.
-  **Int1** Servitudes au voisinage des cimetières.
-  Limite communale



ZAC DU BOIS DES MOINES
PLAN DU PROJET

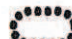




ZAC DU BOIS DES MOINES
PHOTOGRAPHIES DU SITE LE 8/8/2013



ZAC DU BOIS DES MOINES - PLAN DE SITUATION



-  Limite communale
-  Site d'étude
-  Nord 0 500m

ZAC DU BOIS DES MOINES - PLAN DES ABORDS ET PERIMETRE D'ETUDE

